



SERVICE DE VÉRIFICATION D'INTRANTS

N° 251175-20240306-1919

Norseco S.E.C.

2914, boulevard Curé-Labelle H7P 5R9 Laval Québec - Canada

RÉSULTAT DE L'ÉVALUATION DOCUMENTAIRE

Selon les normes canadiennes sur la culture biologique*

Date d'émission: 6 mars 2024

Date d'expiration: 30 septembre 2025

Ecocert Canada a revu la formulation du/ des produit(s) listé(s) en annexe afin de déterminer leur conformité aux normes biologiques canadiennes (CAN/CGSB-32.310, CAN/CGSB-32.311 et CAN/CGSB 32.312).

Ecocert Canada a vérifié que tous les ingrédients figurent dans les sections applicables des Listes des Substances Permises (CAN/CGSB-32.311) et sont conformes à toutes les restrictions concernant leur composition et méthode de production.

Ecocert Canada a également vérifié que les méthodes de production du/ des produit(s) ainsi que ses/ leurs ingrédients sont conformes à l'article 1.4, 1.5 et à l'article 6.4.4 de CAN/CGSB-32.310.

Lorsque des restrictions d'utilisation sont inscrites aux listes, celles-ci sont indiquées dans le tableau en annexe.

Nous vous rappelons qu' **il n'est pas permis** de faire référence à Ecocert Canada sur les étiquettes et supports promotionnels de ces produits.

Ce document est valide jusqu'à sa date d'expiration. Une nouvelle évaluation est requise annuellement.

Les opérateurs biologiques doivent toujours vérifier auprès de leur certificateur avant d'utiliser les intrants.

*conformément à la norme CAN/CSGB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion, la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et la norme CAN/CGSB 32.312 - Aquaculture - principes généraux, normes de gestion et listes des substances permises.



SERVICE DE VÉRIFICATION D'INTRANTS

N° 251175-20240306-1919

Norseco S.E.C.

2914, boulevard Curé-Labelle H7P 5R9 Laval Quebec - Canada

ANNEXE

Date d'émission: 6 mars 2024

Date d'expiration: 30 septembre 2025

Intrants revus selon les Normes canadiennes sur la culture biologique* :

Intrants revus pour la marque de commerce : Kamterter Products LLC

INTRANT(S)	SECTION APPLICABLE	RESTRICTION
> Kam-Köt O encrustment (Uniquement la version sans couleur et la version bleue sont conformes avec le COR)	32.311_4.2 - Substances utilisées en production végétale, Colonne 2 - Auxiliaires de production	Permis comme traitement de semences.

**conformément à la norme CAN/CSGB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion, la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et la norme CAN/CGSB 32.312 - Aquaculture – principes généraux, normes de gestion et listes des substances permises.*

Cette annexe n' est pas valide sans la lettre d' évaluation l' accompagnant émise pour **Norseco S.E.C.** , datant du **6 mars 2024**.

Les opérateurs biologiques doivent toujours vérifier auprès de leur certificateur avant d' utiliser les intrants.



SERVICE DE VÉRIFICATION D'INTRANTS

N° 251175-20240306-1919

Norseco S.E.C.

2914, boulevard Curé-Labelle H7P 5R9 Laval Quebec - Canada

ANNEXE

Date d'émission: 6 mars 2024

Date d'expiration: 30 septembre 2025

Intrants revus selon les Normes canadiennes sur la culture biologique* :

Intrants revus pour la marque de commerce : Norseco S.E.C.

INTRANT(S)	SECTION APPLICABLE	RESTRICTION
<ul style="list-style-type: none"> > Kam-Köt O 13.0 (Uniquement la version sans couleur et la version bleue sont conformes avec le COR) 	32.311_4.2 - Substances utilisées en production végétale, Colonne 2 - Auxiliaires de production	Permis comme traitement de semences.
<ul style="list-style-type: none"> > Kam-Köt O 13.0 P (Uniquement la version sans couleur et la version bleue sont conformes avec le COR) 	32.311_4.2 - Substances utilisées en production végétale, Colonne 2 - Auxiliaires de production	Permis comme traitement de semences.
<ul style="list-style-type: none"> > Kam-Köt O 13.5 (Uniquement la version sans couleur et la version bleue sont conformes avec le COR) 	32.311_4.2 - Substances utilisées en production végétale, Colonne 2 - Auxiliaires de production	Permis comme traitement de semences.

**conformément à la norme CAN/CSGB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion, la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et la norme CAN/CGSB 32.312 - Aquaculture – principes généraux, normes de gestion et listes des substances permises.*

Cette annexe n' est pas valide sans la lettre d' évaluation l' accompagnant émise pour **Norseco S.E.C.** , datant du **6 mars 2024**.

Les opérateurs biologiques doivent toujours vérifier auprès de leur certificateur avant d' utiliser les intrants.



SERVICE DE VÉRIFICATION D'INTRANTS

N° 251175-20240306-1919

Norseco S.E.C.

2914, boulevard Curé-Labelle H7P 5R9 Laval Quebec - Canada

ANNEXE

Date d'émission: 6 mars 2024

Date d'expiration: 30 septembre 2025

Intrants revus selon les Normes canadiennes sur la culture biologique* :

Intrants revus pour la marque de commerce : Norseco S.E.C.

INTRANT(S)	SECTION APPLICABLE	RESTRICTION
<ul style="list-style-type: none"> > Kamkot O 13.5 P (Uniquement la version sans couleur et la version bleue sont conformes avec le COR) 	32.311_4.2 - Substances utilisées en production végétale, Colonne 2 - Auxiliaires de production	Permis comme traitement de semences.
<ul style="list-style-type: none"> > Kam-Kôt O encrustment P (Uniquement la version sans couleur et la version bleue sont conformes avec le COR) 	32.311_4.2 - Substances utilisées en production végétale, Colonne 2 - Auxiliaires de production	Permis comme traitement de semences.

**conformément à la norme CAN/CSGB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion, la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et la norme CAN/CGSB 32.312 - Aquaculture – principes généraux, normes de gestion et listes des substances permises.*

Cette annexe n' est pas valide sans la lettre d' évaluation l' accompagnant émise pour **Norseco S.E.C.** , datant du **6 mars 2024**.

Les opérateurs biologiques doivent toujours vérifier auprès de leur certificateur avant d' utiliser les intrants.